

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 20 novembre 2024,
Salon des Maires, Paris

Le Cerema et VNF renouvellent leur partenariat en faveur de la modernisation, de la gestion et de la résilience des voies d'eau.

A l'occasion du Salon des Maires et des collectivités, le Cerema (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et VNF (Voies navigables de France) ont signé une nouvelle convention stratégique de partenariat pour la période 2025-2030.

À cette occasion, les deux établissements publics ont réaffirmé leur engagement mutuel à travailler ensemble pour favoriser la modernisation, la transition écologique et l'adaptation des voies navigables, et accompagner les territoires fluviaux.

Le réseau de Voies navigables de France compte 6 700 kms de fleuves, rivières et canaux. VNF assure au quotidien la gestion, l'entretien, la modernisation et l'exploitation des infrastructures de navigation et de gestion hydraulique sur l'ensemble de ce linéaire. Le Cerema dispose d'une expertise publique spécialisée dans ces domaines depuis de nombreuses années.

Moderniser et garantir un entretien constant du réseau pour garantir ces usages écologiques, économiques et sociaux au bénéfice des territoires représentent des enjeux forts pour les deux établissements.

Cette nouvelle convention marque un renforcement de la collaboration historique entre les deux établissements publics, avec pour objectif de soutenir la gestion, la modernisation et les transformations du réseau fluvial, de ses infrastructures ainsi que de ces pratiques gestion des infrastructures dans un contexte de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

Elle s'articule autour de plusieurs axes majeurs de collaboration :

1. Concourir à faire de la voie d'eau un vecteur d'aménagement des territoires et de gestion collective de l'eau, en lien avec les collectivités
2. Accompagner la modernisation du réseau fluvial, et notamment la gestion hydraulique
3. Agir conjointement pour la préservation et la gestion des impacts sur le patrimoine naturel, les écosystèmes et faire de la voie d'eau un réservoir de biodiversité
4. Renforcer la connaissance et la gestion du patrimoine fluvial
5. Assister la maîtrise d'ouvrage des opérations fluviales
6. Accompagner l'exploitation du réseau fluvial et sa modernisation
7. Accélérer les transitions énergétiques, environnementales et numériques de la navigation fluviale et accompagner le report modal et les nouveaux usages fluviaux
8. Contribuer à la recherche et à l'innovation pour une voie d'eau et des usages fluviaux durables et résilients

Cette convention prévoit un renforcement de la coopération entre les deux établissements à travers notamment des projets de recherche, des travaux d'innovation et des accords bilatéraux pour soutenir la transformation durable du secteur fluvial.

Cette signature marque également un tournant dans l'ouverture du Cerema aux acteurs locaux, en particulier les collectivités, qui sont à la fois parties prenantes et riverains des voies navigables et domaine public géré par VNF. Ce partenariat constitue une opportunité pour développer des solutions innovantes et renforcer la coopération entre les institutions publiques et les collectivités locales dans la gestion du réseau fluvial.

A PROPOS DE NOUS



Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema produit notamment la mise à jour de l'indicateur national du retrait du trait de côte et accompagne, avec le BRGM, les collectivités du littoral impliquées dans la réalisation de leur cartographie locale du retrait du trait de côte.



Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de gérer, d'exploiter et d'aménager 6700 km de canaux, fleuves et rivières. Ce réseau est au service des territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques. Les 4000 collaborateurs de VNF régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

CONTACTS PRESSE

Cerema - Audrey Verdez - presse@cerema.fr - 06 62 85 84 50
VNF - Agence Maarc - rp-vnf@maarc.fr - tél : 09 72 22 00 68 - 06 32 03 22 55